

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 MARS 2021 à 18h00

-----  
**COMPTE -RENDU**  
-----

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 3 mars, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 26 février, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle des Fêtes de Saint-Julien en Vercors.

**Membres en exercices: 10**

**Présents : 7**

**Présidence:** FILLET Pierre-Louis,

**Conseillers municipaux:** BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, CROS Antoine, MILLON Gabin

**Excusée:** REIN Murielle

**Absents:** BARTHE Touria, DROGUE Christophe

**Nombre de votants:**7

Secrétaire de séance : BAUDRIER Marie-Odile

Autre personne présente: LEONARD Maylis

**Ordre du jour :**

**1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 10 février 2021**

**2 Budget**

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021: investissements, projets

**3 Personnel**

Retour sur les entretiens du personnel

**4 Forêt**

Programme forestier 2021

**5 Voirie**

Retour sur les travaux de la commission voirie

Installation d'un panneau à message variable

**6 Urbanisme**

Délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune

Déclassement chemins communaux secteur des Janis et des Orcets

Division parcellaire: parcelles B 105 et B 551

**7 Enseignement**

Motion dotation horaire du collège sport nature de la Chapelle en Vercors

**8 Signalétique**

Signalisation d'information locale

**9 Bâtiments et espaces communaux**

Entretien, rénovation et gestion du terrain de tennis

**10 Points divers**

Parc Naturel Régional du Vercors: Sollicitation pour une réponse à l'appel à projet "Atlas de la biodiversité communale 2021"

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

## **1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 10 février 2021**

Le procès verbal du conseil municipal du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **2 Budget**

### Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021: investissements, projets

Depuis une dizaine d'année les dépenses de fonctionnement et le remboursement des emprunts se chiffrent, d'une manière régulière, à environ 250 000€. Ils ont été stabilisés et sont réduits à leur minimum.

A l'inverse les recettes de fonctionnement n'ont cessé de diminuer. En 2021, elles devraient atteindre seulement 250 000€ soit le montant des dépenses de fonctionnement ce qui traduit une situation fragilisée. Il n'y a plus de marge de manœuvre.

Le débat porte donc lors de ce conseil principalement sur les recettes de fonctionnement et met en lumière leur diminution constante depuis 10 ans avec la baisse des dotations, (39 455€ en 2013 et 15 968€ en 2020), mais également des recettes forestières (25 636€ en 2013 et 12 615€ en 2020). Deux postes principaux qui illustrent la faiblesse de marge de manœuvre actuelle pour la commune.

Cette baisse continue des recettes constitue un frein pour engager de nouvelles opérations notamment d'investissement, car elle entraîne une forte diminution de la capacité d'autofinancement de la commune. En contraignant également le fonctionnement, elle peut générer une dégradation, par manque d'entretien courant, du patrimoine communal (bâti, réseaux...).

Un des rares leviers sur lequel la commune peut encore agir pour augmenter les recettes, c'est sur la fiscalité car les taux d'imposition de Saint-Julien sont actuellement très bas, bien en dessous de la moyenne de la CCRV.

Ce sujet va être au cœur de la réflexion des élus dans la perspective des six prochaines années.

## **3 Personnel**

### Retour sur les entretiens du personnel

Suite aux entretiens professionnels de début février et aux besoins actuels de la commune, les élus ont entamé une réflexion pour augmenter le temps de travail de l'agent technique actuellement à 20h30 hebdomadaires.

## **4 Forêt**

### Programme forestier 2021

La commission forêt n'ayant pas eu la possibilité de se réunir avant le conseil municipal, ce point est reporté.

## **5 Voirie**

### Retour sur les travaux de la commission voirie

-Le département de la Drôme va prêter à la commune, pour une durée de deux semaines en mai prochain, un radar pédagogique et des glissières en béton armé. Cela permettra d'étudier l'impact de ces installations sur la vitesse des automobilistes et des motards traversant le village, notamment au sud vers la rue de l'Etrait.

-A la demande des riverains, la commune va procéder à l'achat de panneaux "d'interdiction de circulation sauf riverains" pour trois voies d'accès: montée de la salle des Fêtes, chemin de Ponson et hameau de la Martelière.

-Il est également envisagé d'élargir un peu la chaussée au niveau de la voie de l'Etrait pour sécuriser la circulation des piétons avec installation d'une signalisation appropriée.

### Installation d'un panneau à message variable

Le département de la Drôme propose d'installer le panneau à message variable au niveau du terrain de tennis suite à l'avis défavorable des élus prononcé lors du conseil municipal du 10 février dernier pour une installation à la sortie sud du village.

Les élus se prononcent majoritairement contre l'implantation d'un panneau à message variable sur la

commune, son utilité n'étant pas démontrée.

## 6 Urbanisme

### Délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR, n° 2014-366 du 24 mars 2014, a instauré un dispositif de lutte contre la mэрule. Tout occupant ou, à défaut, tout propriétaire d'immeuble bâti doit établir une déclaration en mairie dès qu'il constate la présence de mэрule.

Sur la base des déclarations des particuliers, les conseils municipaux délibèrent pour identifier les secteurs concernés par un risque de présence de mэрule.

Après consultation des conseils municipaux, les services préfectoraux établissent un arrêté déterminant les zones à risque à l'échelle du département.

Lorsqu'une zone est considérée à risque, cela a pour conséquence de rendre obligatoires:

- L'information sur l'existence d'un risque de mэрule, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti
- L'incinération des bois et matériaux contaminés, sur place, ou leur traitement avant transport, si la destruction sur place est impossible, en cas de démolition partielle ou totale de l'immeuble.
- La déclaration en mairie par la personne ayant réalisé les opérations.

Ce cadre réglementaire étant rappelé, il appartient au conseil municipal de délimiter les zones concernées par la présence d'un risque de mэрule sur le territoire communal en sachant que deux cas avérés ont été recensés ces deux dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**-DECIDE** de déclarer que l'intégralité de la commune constitue une zone où le risque de présence de mэрule est avéré.

### Déclassement chemins communaux secteur des Janis et des Orcets

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### Division parcellaire: parcelles B 105 et B 551

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## 7 Enseignement

### Motion dotation horaire du collège sport nature de la Chapelle en Vercors

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion suivante proposée par les élus de La Chapelle en Vercors et enrichie par les élus de Saint-Julien:

Comme chaque année, la dotation globale horaire est communiquée aux établissements scolaires. Les membres du Conseil d'administration du collège Sport-Nature de La Chapelle en Vercors ont ensuite la lourde tâche de répartir cette dotation et de permettre, malgré des choix cornéliens, le maintien d'un enseignement de qualité. Ces questionnements annuels sont lourds d'impacts pour l'ensemble des parties concernées et bien sûr, au tout premier rang, pour les enfants. Nous soutenons entièrement toutes ces demandes et partageons les analyses développées par les professeurs d'une part et les représentants des parents d'élèves, d'autre part.

Dans notre point de vue d'élus du Vercors Drôme, le collège de la Chapelle est un acteur incontournable et participe indéniablement au maintien d'un tissu rural économique. Il reste d'ailleurs le premier employeur sur le Vercors Drôme.

Nous nous engageons avec nos collègues élus du Vercors pour créer une dynamique en permettant le développement d'entreprises, l'amélioration de l'habitat, le développement des infrastructures, la solidarité, la proximité avec les habitants...

L'attrait pour notre territoire passe aussi par la présence d'un système éducatif fort, que sont nos écoles communales et le collège Sport-Nature. Pour exemple, les communes de la Chapelle-en-Vercors et de Saint-Agnan-en-Vercors travaillent sur la mise en place d'un rapprochement pédagogique intercommunal, rapprochement pédagogique qui existe déjà pour les communes de Saint-Julien-en-Vercors et Saint-Martin-en-Vercors, sans oublier la structure multi-accueil "Les Vercoquins" qui accueillent les jeunes enfants de plusieurs communes, ceci afin d'offrir à nos enfants un environnement éducatif et social le meilleur possible.

Nous sommes très attachés à ce que le collège perdure sur notre territoire et soit reconnu pour la qualité de son enseignement. Si demain, cette dernière venait à se dégrader, est ce que, seule, la spécialité Sport-Nature suffirait à maintenir l'effectif actuel ? Sincèrement, le doute est permis et la perte de notre collège à moyen ou long terme serait catastrophique pour la vitalité de nos villages. Ainsi, il serait décevant de voir que nos territoires ruraux, pourtant reconnus comme zone de revitalisation subissent ces restrictions, réduisant encore les chances de réussite pour notre jeunesse.

Nous sommes conscients que notre situation géographique est exigeante sur de nombreux points et nous ne minimisons pas l'incidence. Mais de toutes ces contraintes, nous en avons déjà fait une force avec la spécialité Sport-Nature. Bien plus qu'une simple option, c'est un réel projet pédagogique pour les élèves qui souhaitent intégrer cet établissement. L'attrait pour notre collège n'est plus à démontrer, essayons seulement de le pérenniser.

Aussi, par cette présente, nous aimerions que soit prise en compte la spécificité de notre collège, par l'attribution durable d'une dotation horaire supplémentaire (notamment pour les sciences et les mathématiques), par la création pérenne d'un poste d'enseignant "Français – Histoire", afin que les enfants du Vercors Drôme bénéficient d'un enseignement de qualité, comme partout ailleurs.

Nous souhaiterions également vous rencontrer afin d'échanger sur cette situation préoccupante, car les discussions de vives voix sont souvent bien plus constructives. Nous savons nous adapter mais la résilience, leitmotiv politique du moment, ne s'obtient pas à n'importe quel prix et l'éducation de nos enfants ne devrait pas en pâtir.

## **8 Signalétique**

### Signalisation d'information locale

Suite à l'absence du rapporteur, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **9 Bâtiments et espaces communaux**

### Entretien, rénovation et gestion du terrain de tennis

Suite à l'absence du rapporteur, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **10 Points divers**

Parc Naturel Régional du Vercors: Sollicitation pour une réponse à l'appel à projet "Atlas de la biodiversité communale 2021"

Le Parc Naturel Régional du Vercors a proposé aux communes du territoire de s'associer à un appel à projet « Atlas de la biodiversité communale 2021 », lancé par l'Office français de la biodiversité et par le Plan de Relance, subventionné à 80% par l'état, 20% restant à charge des communes. La démarche dure 2 ans et démarrera en juin 2021.

Le Parc propose de porter une candidature unique pour toutes les communes souhaitant s'engager.

Un Atlas de la biodiversité communale est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les collectivités territoriales concernées, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux. Quatre blocs d'acquisition de connaissances et de sensibilisation sont proposés: chauve-souris, pollinisateurs, zones humides et haies et arbres remarquables. La commune a le choix de son (ses) bloc(s) et peut également lancer un inventaire propre à une espèce sur sa commune.

Lés élus décident de répondre favorablement à cet appel à projet. Le cout estimé est d'environ 1 000€ sur deux ans. Il faudra constituer un groupe de travail composé d'élus et d'habitants, l'école sera également impliquée dans le projet grâce à des outils qui permettront aux élèves de participer à l'inventaire.

#### Retour sur le conseil d'école du 1er mars

Lors du conseil d'école, les parents ont demandé l'installation d'une double barrière à l'angle nord-est du bâtiment car, pour les voitures, la visibilité est réduite et cet endroit peut être dangereux.

L'institutrice demande également à avoir un morceau de terrain pour réaliser un jardin partagé, ce jardin idéalement doit être situé en dehors de l'enceinte de l'école, pour être accessible en permanence afin qu'il puisse être entretenu et arrosé même durant les vacances scolaires.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance.